

Compte rendu de la séance du 24 juin 2021

Présent : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Jolé M, Tisserant B, Bontems D, Haite A, Vinot T, Aubry O,
Absent ayant donné procuration : Renard M procuration à Parvé E

- 1) Election du secrétaire de séance : S Bouju est élu à l'unanimité.
- 2) Approbation du dernier compte rendu de conseil du 10/05/2021 : Sans remarque particulière, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- 3) Rénovation Eclairage Public sur l'ensemble du village :

Monsieur Le Maire présente le projet suivant : Rénovation Eclairage Public sur l'ensemble du Village.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à **62 168.16 € HT** (chiffage SDEV) et indique que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges. Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage sollicitera les subventions nécessaires.

La participation de la commune s'élèverait à 70.00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 01 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote comme suit : 1 contre, le reste pour.

- et AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage,

- S'ENGAGE à verser au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite soit **33 570.80 €**, tenant compte de la subvention départementale,

- SOLLICITE l'engagement des travaux avant la notification de la subvention départementale et s'engage alors à verser le montant de sa participation, équivalente à 70.00 % du montant HT du projet en cas de non-attribution de la subvention par le Conseil Départemental, soit **43 517.71 €**.

Pour rappel, une subvention DETR a été accordée à hauteur de 40% du reste à charge de la part communale.

- 4) Convention d'utilisation en forêt communale de Ménil-sur-Belvitte :

Le Conseil Municipal valide les propositions faites pour réaliser des conventions. Les conventions seront réalisées par nos soins :

➡ FALK Thierry : Canalisation de 35 ml et passage sur une piste forestière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision ainsi que les tarifs comme suit :

- FALK Thierry: 70.00 € révisable annuellement par l'indice des fermages suivant arrêté préfectoral :
- Durée de la convention : 9 ans (du 01/01/2021 au 31/12/2029)
- Renouvelable par tacite reconduction.

➡ THOREL Alain : Concession de passage d'une canalisation en forêt communale.

Après en avoir délibéré; le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision ainsi que les tarifs comme suit :

- THOREL Alain : 60.00 € révisable annuellement par l'indice des fermages suivant arrêté préfectoral :
 - Durée de la convention : 9 ans (du 01/01/2021 au 31/12/2029)
 - Renouvelable par tacite reconduction.



GUILLAUME René : Occupation de terrain et passage sur une piste.

Après en avoir délibéré; le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision ainsi que les tarifs comme suit :

- GUILLAUME René : 79.00 € révisable annuellement par l'indice des fermages suivant arrêté préfectoral :
 - Durée de la convention : 9 ans (du 01/01/2021 au 31/12/2029)
 - Renouvelable par tacite reconduction.

5) Subvention Mairie de PUY-EN-VELAY

Le maire fait état du versement exceptionnel de 1000 € de la commune du puy en Velay pour soutenir les travaux de rénovation de la toiture de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de reverser la subvention de 1 000.00 € à la Fondation du Patrimoine en charge de récolter les fonds.

Un courrier sera envoyé pour remercier la ville de PUY-EN-VELAY.

6) Proposition isolation plancher bas

Le 1^{er} Adjoint présente le devis de la société France Solar dans le but d'isoler tous les planchers bas du bâtiment mairie, ainsi que la prise en charge financière pour l'opération d'isolation en vue des économies d'énergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition d'isoler le plancher bas et accepte le devis présenté sans reste à charge.

7) Questions diverses.

- Dons de matériels : Le Maire informe avoir reçu un courrier de la part de l'association des familles de Ménil sur Belvitte en vue d'offrir l'ensemble du matériel (tables, chaises et bancs) lui appartenant. Le conseil municipal prend acte de ce don et met en réflexion la facturation à mettre en place, point à débattre lors d'un prochain conseil municipal.
- Répartition du tour de garde des élections.
- Présentation devis Maire Daniel en vue de réparer les trottoirs suite aux travaux le long de la RD 435.
- Fauchage des bernes à prévoir.
- Problèmes avec chiens du village à voir : rue du moulin, rue tranquille.
- Demande pour mettre en place un pare ballon entre l'école et le voisin M. Nicolas (devis en cours).
- Véhicule gênant la circulation stationné sur le trottoir route de Rambervillers

Séance levée à 22h22.

Le secrétaire

Le maire